



Construction sur terrain appartenant au conjoint

Par Lorely7, le 09/11/2014 à 23:57

Bonjour,

Nous envisageons avec mon compagnon de faire construire sur un terrain appartenant à sa famille, en indivision dans une fraterie. Une fois le partage réalisé (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), le terrain a été promis en donation à mon compagnon par l'un de ses parents. Nous aurions donc ce terrain en apport et réglerions de façon équitable le pret pour la construction. Nous ne sommes ni pacsés, ni mariés et n'avons pas d'enfant. Si nous venions à nous séparer, nous souhaiterions uniquement récupérer la proportion investie. Pourriez-vous m'indiquer précisément les risques pour moi à faire construire ? Quelle protection puis-je avoir dans tous les cas de la vie (séparation avec et sans enfant, décès, etc) en sachant que je souhaiterais uniquement récupérer "ma mise" ? De plus, la famille parle maintenant non plus d'une donation mais d'une procuration pour la construction en sachant que l'indivision n'a pas encore été faite. Quels sont les risques pour nous ? D'avance je vous remercie car ce projet me tient à coeur mais je suis un peu perdue. Cordialement, Lorely